



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : LOIRE

Référence : 1000151589

Discipline : P3020 - Génie civil construction et réalisation (P3020)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0420021V

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Pierre Coton - Lycée des métiers du patrimoine, de l'habitat et de l'énergie

Commune : NERONDE

Adresse : 2 route Des Remparts 42510 NERONDE

Courriel : ce.0420021V@ac-lyon.fr

Description générale du poste

L'enseignant occupe un poste principalement accès sur le CAP maçon.

Missions

En plus des heures en CAP maçon, l'enseignant aura en charge les élèves de 2nde pro de la famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics qui conduit au bac pro IPB. Cette prise en charge se fait sur l'ensemble des heures dédiées à l'enseignement professionnel de la 2nde en vue de préparer les élèves au cycle terminal.

Compétences requises

La prise en charge des élèves en 2nde pro nécessite des compétences et connaissances sur les matériaux "naturels" : brique, pierre, chaux, terre cuite... Le travail de ces matériaux est le cœur du métier des futurs lauréats du bac pro IPB.

Il est également nécessaire de maîtriser les techniques traditionnelles ou anciennes liées à une approche respectueuse du patrimoine, ainsi que les techniques particulières d'intervention sur un bâti existant éventuellement occupé.

Enfin, la maîtrise des outils numériques fait partie inhérente des référentiels abordés (maquette numérique, BIM...)

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est

donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.